

L'avenir des territoires ruraux en Europe Bruxelles, le 9 novembre 2006

Intervention d'ouverture de Louis LE PENSEC
Président de l'AFCCRE

Co-Président du Forum Politique du CCRE sur la politique de cohésion
Ancien Ministre, Sénateur, Vice-Président du Conseil Général du Finistère

Mesdames et Messieurs les députés européens,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité des Régions,
Monsieur le Représentant de l'OCDE,
Mesdames et Messieurs les représentants de la Commission européenne,
Mesdames et Messieurs les représentants des collectivités territoriales,
Chers amis,

Il m'est particulièrement agréable, en tant que Président de l'Association française du CCRE et Co-président du Forum politique du CCRE sur la politique de cohésion, d'introduire les travaux de ce colloque sur l'avenir des territoires ruraux en Europe devant une assistance aussi nombreuse et variée.

Aujourd'hui, sont rassemblés en effet les représentants de collectivités territoriales de 22 associations nationales membres du CCRE !

Cette rencontre est une preuve supplémentaire, si besoin en était, de la capacité du CCRE à mobiliser les responsables locaux et régionaux européens pour échanger sur des questions qui nous rassemblent tous et pour lesquelles nous devons trouver, dans la diversité de nos collectivités territoriales, des synergies et des orientations communes. Notre association européenne est le lieu où les différents niveaux de collectivités territoriales du continent peuvent débattre ensemble de questions qui appellent une réponse de l'Union européenne. En cela elle représente une structure unique en Europe.

Permettez-moi d'adresser un message particulier à l'importante délégation roumaine, qui manifeste par sa présence le souci qu'ont les élus locaux roumains de participer désormais pleinement à la définition des politiques communautaires, à la place et au rang qui doivent être les leurs.

Voilà un peu plus de deux semaines, notre Comité Directeur européen, réuni à Séville, a voté l'adhésion des deux associations de municipalités et de communes roumaines à notre organisation.

D'ores et déjà, nous voulons saluer ici l'entrée de la Roumanie, très concernée par les questions abordées lors de ce colloque, au sein de l'Union européenne en janvier prochain.

Je voudrais également remercier nos hôtes norvégiens qui nous accueillent ici à Bruxelles, en souhaitant que leur pays suive, dans un avenir proche, l'exemple de la Roumanie. En attendant, je tiens à souligner les excellentes relations de travail que nous entretenons avec l'Association des Pouvoirs Locaux Norvégiens, membre du CCRE depuis maintenant plus de 10 ans.

Ce colloque sur l'avenir des territoires ruraux en Europe intervient dans un contexte particulièrement délicat, marqué par la multiplicité des enjeux : réforme des fonds structurels, débats sur la PAC, nouvelles évolutions des services publics, relance des stratégies de Lisbonne et de Göteborg, ...

Je rappellerai simplement l'échéance de 2008/2009 qui marquera la révision du cadre financier européen et pour laquelle une réforme des politiques en direction des territoires ruraux est d'ores et déjà programmée. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans la journée car il nous faut, à l'issue de nos débats, être en mesure d'identifier les points fondamentaux qui serviront de base aux prises de positions politiques que le CCRE prendra dans les mois qui viennent.

Un certain nombre d'entre vous savent combien les sujets évoqués aujourd'hui me tiennent à cœur. J'ai eu, dans mes responsabilités de Ministre de l'Agriculture du Gouvernement français, à m'y pencher avec un grand intérêt mais aussi une certaine appréhension, tant étaient grandes, déjà à l'époque, les interrogations sur le devenir de nos territoires ruraux et leur réelle prise en compte dans les débats européens.

Mais ce sont d'abord et avant tout dans mes responsabilités d'élu local en Bretagne, tant dans ma commune qu'au Conseil Général du Finistère, que j'ai pleinement mesuré les bouleversements qui se dessinaient.

Ce sont ces quelques enseignements et convictions, tirés de l'expérience, que je voudrais aujourd'hui vous livrer.

- 1) **Mon premier message s'adresse aux Etats et aux institutions européennes, notamment la Commission européenne, pour réaffirmer que les territoires ruraux doivent bien être au cœur des objectifs de compétitivité qui ont été fixés par la stratégie de Lisbonne.** Cette évidence n'est pas encore unanimement partagée et il nous faut donc saisir chaque occasion qui nous est donnée de le rappeler à tous ceux qui pourraient en douter.

La question de la compétitivité sera abordée dès la première session plénière, ce matin, mais je voudrais d'ores et déjà vous dire la conviction qui est la mienne en la matière : le développement de la compétitivité de l'Union européenne ne peut se concevoir sans renforcer la compétitivité des territoires qui la composent. Dans le cas contraire, c'est bien la cohésion territoriale, objectif premier de la politique de cohésion, qui serait mise à mal.

Ceci me conduit à dire un mot sur les prises de position que j'ai, en tant que Président de l'Association française du CCRE, était amené à défendre, notamment auprès des autorités françaises, dans les négociations sur la future programmation des fonds structurels. Je pense d'ailleurs ne pas être trop éloigné des préoccupations qui se dessinent un peu partout en Europe.

Le constat pour notre pays est le suivant : les Orientations Stratégiques Communautaires, le Cadre de Référence Stratégique National, les Programmes Opérationnels, sont en partie calés sur des dispositifs nationaux, qui répondent parfaitement aux objectifs de la stratégie de Lisbonne, mais dont la déclinaison territoriale et la capacité d'appropriation par les élus locaux, notamment en zone rurale, ne sont pas, c'est le moins que l'on puisse dire, aisées. Les Français présents dans la salle identifieront aisément les projets que je vise.

Il nous faut être clair : les objectifs de compétitivité affichés dans la programmation qui s'annonce révèlent une vision assez élitiste de la stratégie de Lisbonne, peu favorable aux zones rurales. Les concepts que véhicule cette stratégie sont en effet peu lisibles, peu perceptibles à la majorité des populations rurales. Ceci renvoie à ma remarque précédente sur l'effort particulier de conviction que nous devons sans cesse conduire pour affirmer notre place dans ces dispositifs.

- 2) **Dans le même temps, la politique de développement rural, deuxième pilier de la PAC, n'a pas concrétisé de son côté tous les espoirs que nous avons placés initialement en elle.** Les négociations sur la mise en œuvre du FEADER ont rapidement montré une nette volonté de centrer la future programmation de ce fonds sur le secteur de l'économie agricole.

Ces débats illustrent les difficultés que nous connaissons, dans notre pays, pour faire partager une vision du développement rural qui aille au-delà de l'agriculture et de l'exploitation agricole... Il y a peut-être une spécificité française en la matière, mais je ne pense pas qu'elle soit sans influence sur les réflexions menées globalement au sein de l'Union.

Nous avons eu l'occasion d'aborder cette question en détail avec les représentants de l'Etat et de la Commission européenne, à l'occasion d'un colloque consacré aux rôles des petites villes dans la future programmation des fonds européens, que nous avons organisé début juillet avec notre partenaire, l'Association des Petites Villes de France. Je voudrais d'ailleurs saluer son Secrétaire Général, M. François Dosé, Député-Maire de Commercy, qui interviendra en séance de clôture.

Je dois dire que les réponses qui nous ont été faites, tant par l'Etat que par la Commission européenne, ont davantage accru la perplexité des élus présents, qu'elle n'a dissipé leurs doutes.

- 3) Ceci me permet d'aborder une autre question vers laquelle le CCRE et l'AFCCRE ont, d'une manière très volontaire, orienté leurs réflexions et leur action depuis plusieurs années : il s'agit du dossier fondamental du développement durable dont chacun mesure bien les enjeux fondamentaux qu'il incarne pour les territoires ruraux.

Le Conseil européen des 15 et 16 juin dernier a eu en effet à se prononcer sur la révision de la stratégie européenne du développement durable, adoptée au Sommet de Göteborg en 2001. Je dois avouer combien j'ai été surpris du très faible écho que ces débats sur la révision ont généré. Cela finalement traduit bien le poids insuffisant de ces questions, face aux discussions sur la stratégie de Lisbonne... et cela ne peut nous satisfaire.

Nous ne pouvons nous résoudre à « l'enterrement programmé » de la stratégie de Göteborg, et c'est pourquoi je souhaite que nos travaux d'aujourd'hui soient l'occasion d'envoyer un autre message clair à nos interlocuteurs : les politiques communautaires ont vocation à traduire le concept de développement durable en stratégie opérationnelle, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, et notamment les collectivités territoriales, qui sont au cœur de la stratégie de développement des territoires ruraux.

C'est pourquoi il est essentiel qu'un meilleur équilibre entre les objectifs respectifs des stratégies de Lisbonne et de Göteborg, qui ne s'opposent pas mais se complètent, soit trouvé au niveau européen. C'est une ligne de force à laquelle le CCRE, dans ses différentes prises de position, doit rester très attaché. Telle est ma conviction.

- 4) Cette réflexion vaut notamment dans les débats, fondamentaux pour les territoires ruraux, relatifs à l'avenir des services d'intérêt général et des services d'intérêt économique général, puisqu'un certain nombre d'entre eux (gestion de l'eau, gestion des déchets, etc...) sont au cœur de cette problématique de développement durable.

Nous y consacrerons cet après-midi un atelier de travail, sous la présidence d'Olivier Bertrand, Secrétaire général de l'Association française du CCRE, membre du Comité des Régions qui, en tant que maire d'une petite commune rurale, fait face, « en première ligne » à ces évolutions.

En la matière, les élus locaux, comme ils en ont l'habitude, doivent faire preuve d'anticipation, d'adaptation, d'innovation, afin de maintenir une qualité de service pour les populations en zone rurale, dans un contexte européen marqué par une mobilisation de plus en plus difficile des financements publics et des évolutions réglementaires et jurisprudentielles insaisissables.

Nous avons, entre associations nationales membres du CCRE, des débats récurrents sur la question des services publics, où se heurtent le poids des traditions et des pratiques. Je pense pour ma part que les élus européens qui trouvent facilement un consensus en la matière le font sur une base minimale, ou, pire encore, ne se parlent pas franchement...

Nous sommes tous néanmoins animés par une même volonté : celle de placer le citoyen, l'utilisateur, au cœur de notre action et de parvenir à une satisfaction maximale de celui-ci dans ses demandes légitimes de service public, quel que soit le mode opératoire choisi. C'est sur cette vision commune que nous devons nous appuyer pour avancer ensemble.

En conclusion je voudrais vous redire une conviction profonde : les territoires ruraux, tout comme les territoires urbains - car il ne s'agit pas d'opposer les uns aux autres - portent chacun en eux une valeur ajoutée unique dans le développement de l'Union : celle d'inscrire toute réflexion sur la définition et la mise en œuvre des politiques publiques européennes dans une nécessaire dimension territoriale, tant est grande la diversité de « la ruralité » en Europe.

Il apparaîtra dans nos débats que l'espace rural n'est pas exclusivement agricole et que la mixité des activités et des usages en fait un espace aussi moderne que la ville, un territoire d'avenir.

Qui ne voit les composantes économique, patrimoniale, culturelle, naturelle, environnementale, énergétique que recèlent ces espaces qui sont des territoires de la biodiversité. Ce sont des espaces fragilisés par les dispositions de la PAC et notamment par les droits à paiement unique qui sont facteurs de délocalisations...

Il n'en demeure pas moins qu'ils sont une source inestimable de richesse pour l'Europe car elle préserve les politiques de l'Union du risque de verser dans l'uniformisation, la simplification excessive. Elle impose la recherche de solutions différenciées, porteuses chacune d'idées originales qui s'enrichissent mutuellement.

Nous devons aujourd'hui préserver cette caractéristique essentielle de l'Union européenne, et réfléchir, dans le cadre des débats sur l'agenda territorial européen, au moyen de la valoriser. Car tel est bien l'enjeu des futurs débats auxquels nous allons être confrontés dans les mois et les années qui viennent et qui verront s'affronter, n'en doutons pas, des logiques différentes. L'objet de la dernière séance de notre journée est précisément de réfléchir à une stratégie adaptée pour y faire face.

Je voudrais enfin formuler le message suivant : Les territoires ruraux sont tous porteurs d'une parcelle de la puissance économique, de la richesse humaine, culturelle et naturelle de l'Union européenne. Ils recèlent intrinsèquement quelques-unes des clés du développement durable de notre continent.

C'est pourquoi, en tant qu'élus des territoires ruraux, nous ne devons pas fuir nos responsabilités vis-à-vis de l'Europe et saisir chaque occasion, comme aujourd'hui, de les exercer pleinement en contribuant aux débats européens. Personne ne contestera la légitimité du combat que nous menons pour nos citoyens, pour nos territoires, pour une Union européenne au service de nos citoyens, au service de nos territoires.